

ABONNEMENT

**Saumur**  
Un an . . . . . 25 fr.  
Six mois . . . . . 13  
Trois mois . . . . . 7

**Poste**  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . . 20  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire ;  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 27 DÉCEMBRE

## L'ÉDUCATION

La question de l'avenir est celle de l'éducation. Tant vaut l'éducation présente, tant vaudra la France dans vingt ans. La conséquence est si rigoureuse, que les esprits les moins disposés au pessimisme s'inquiètent et disent qu'il faut absolument réformer notre système d'éducation.

On vient de le lire dans le rapport d'une commission instituée par le ministre de l'instruction publique ; des articles de M. Lavis, dans le *Journal des Débats*, et de M. Compayré, dans la *République française*, soulignent ces conclusions extra-parlementaires.

Tous parlent de modifier les méthodes d'enseignement, de diminuer la durée des classes, de développer les exercices du corps, d'encourager les jeux, de remplacer la compression du lycée par la persuasion paternelle alliée à la fermeté, de faire, en un mot, que le lycée soit de moins en moins le lycée et de plus en plus la famille.

Il ne s'agit là, on le comprend du reste, que de l'Université. C'est l'enseignement et l'éducation de l'Etat qui sont ainsi sur la sellette. Et ils y sont en très mauvaise posture.

Les réformes que l'on rêve, en effet, sont irréalisables, à moins d'un bouleversement complet dans l'organisme même de l'instruction publique. Elles posent, en effet, un problème insoluble qui se résume en ces termes : apprendre toujours davantage en consacrant toujours moins de temps à l'étude.

Le jour où, abandonnant les voies d'une éducation bien pondérée, on a voulu que les enfants sortissent du lycée, non seulement avec de bons principes et de bonnes méthodes de travail, mais encore avec un bagage complet de science ; le jour où les programmes encyclopédiques ont remplacé les anciens programmes, il a fallu nécessairement consentir au surmenage.

Les dangers en ont été vite démontrés. Et voilà l'Université dans la nécessité d'abandonner ses programmes ou de renoncer à toute réforme sérieuse.

Encore n'est-ce là qu'une partie de la tâche qu'on assume dans l'œuvre de l'éducation : le côté qui regarde l'esprit, c'est-à-dire la moins importante. Dès que l'on entre dans cette autre partie qui regarde le cœur, la formation de l'homme moral, l'impuissance absolue devient manifeste.

« Je suis convaincu, écrit le docteur Rochard, dans son livre *l'Éducation de nos fils*, qu'il n'y a pas un élève sur cent à l'esprit duquel la pensée vienne que ces notions (de la morale) lui sont données pour qu'il y conforme sa conduite. Cet enseignement est absolument stérile, il ne sert à rien pour former les âmes et les caractères. »

L'Université ne peut rien pour la morale qui s'enseigne surtout par l'exemple.

« On n'obtiendra jamais des instituteurs laïques, dit encore M. Rochard, le même dévouement que celui qu'on trouve chez les reli-

gieux. Dans les maisons religieuses, le maître ne considère pas sa tâche comme un pis-aller ; son rôle est plus important, plus élevé que celui du professeur lui-même, parce que c'est lui qui forme les mœurs. Ce n'est pas, comme dans nos lycées, un aspirant professeur. C'est un sujet d'élite que le supérieur a distingué et qu'il a placé au poste qui exige le plus de dévouement et surtout de tact. »

On dit donc à l'Université : Faites comme dans les maisons religieuses. Elle le voudrait, certes ; mais elle ne le peut pas. Toute son organisation y répugne. Et, cependant, les réformes sont nécessaires. Dès lors, l'alternative se pose dans la réalité vivante : ou réformer l'éducation en détruisant l'Université, ou maintenir l'Université et renoncer à toute réforme.

Ah ! ce n'est pas nous qui pleurerons sur l'*Alma Mater* et qui nous lamenterons de sa perte. L'Université disparue fera place à la vraie liberté d'enseignement. Les vieilles universités, qui ont fait la gloire de notre pays et porté à un si haut point le renom des lettres françaises, reparaitront, reverdiront. On ne mettra plus toute notre jeunesse sur ce lit de Procuste des programmes encyclopédiques, d'où l'esprit sort absolument mutilé.

Avec les programmes moins chargés, les classes seront moins fatigantes, il y aura plus de temps pour les exercices du corps, on accordera davantage à tous ces délassements qui fleurissent à merveille dans les maisons religieuses, mais qui sont abandonnés dans les lycées. Enfin, la jeunesse française ne sera plus coulée dans le même moule, et ne sifflera pas partout le même air, cause permanente de la disparition des initiatives et de la déformation des caractères.

Mais cet heureux temps est encore bien loin de nous peut-être. L'Université ne se résignera pas sans beaucoup de clameurs. Et tout porte à croire que cette réforme, qui dégrèverait immédiatement le budget de quelques centaines de millions, ne pourra s'accomplir qu'avec cet ensemble de réformes qui feront revivre la France en tuant la centralisation.

Sera-ce l'œuvre d'une Assemblée ? Sera-ce l'œuvre d'un homme ?

(Journal d'Indre-et-Loire.)

## INFORMATIONS

### TOUJOURS L'INFLUENZA

Nous lisons dans le *Paris* :

« Il serait puéril de dissimuler que, depuis deux ou trois jours, l'épidémie d'influenza qui sévit à Paris a pris un caractère particulièrement sérieux.

« Les atteintes de la maladie sont peut-être les mêmes, mais, soit accoutumance au mal, soit indifférence, les malades ne prennent pas les précautions nécessaires, et la grippe commencée de façon bénigne tourne rapidement à la pneumonie, à la congestion pulmonaire caractérisée.

« L'administration a dû s'émouvoir de cet état de choses ; depuis plusieurs jours, les hôpitaux sont assiégés le matin de malades de-

mandant à entrer, les locaux se trouvent parfois insuffisants.

« Ainsi, à l'hôpital Beaujon, le nombre des malades est de 550 (la plupart influencés) ; devant ce chiffre inaccoutumé, le directeur de l'hôpital a dû recourir à des moyens spéciaux.

« On a été contraint de dresser dans le jardin de l'établissement des tentes de campagne qui avaient figuré à l'Exposition (section du ministère de la guerre). Ces tentes ont la forme d'une arche et peuvent contenir chacune une trentaine de lits. Elles sont parfaites à tous points de vue ; une température très douce et très égale y règne sans cesse ; ni l'humidité, ni le froid n'y peuvent pénétrer, même durant la nuit. »

On ne dissimule pas l'épidémie qui existe ; mais, dans la plupart des cas, la gravité qui en résulte doit être attribuée au manque de précautions.

C'est, ainsi qu'on l'a déclaré il y a deux jours à l'Académie de médecine, la médication « au coin du feu » qui doit être appliquée en cette occasion.

Il ne faut pas traiter à l'heure actuelle l'influenza comme une grippe ordinaire ; soignée dès le début, elle peut être sans danger ; négligée, elle tourne aujourd'hui en une maladie grave.

Le public est averti.

M. Sibille, député de Nantes, a appelé l'attention de M. Spuller, ministre des affaires étrangères, sur le préjudice causé à certaines maisons françaises du Brésil par les mesures que le nouveau gouvernement brésilien aurait prises au sujet de l'exploitation de caoutchouc.

Le ministre des affaires étrangères, qui n'a encore reçu aucun renseignement sur les faits signalés par M. Sibille, a chargé notre représentant au Brésil de lui transmettre d'urgence des explications à ce sujet.

On lit dans le *Temps* :

« Mme de Bonnemain a quitté Paris avant-hier soir, retournant à Jersey.

« On sait qu'elle était venue à Paris pour assister aux obsèques d'une de ses tantes, qui lui laisse une part d'héritage assez considérable. Cette tante était Mme Thieffaine-Desauneaux, veuve d'un notaire de Paris ; elle est décédée, il y a quelques jours, à l'âge de soixante-quinze ans, en son domicile, 9, boulevard de la Madeleine. »

On mande du Havre, 26 décembre, midi :

« Une brume très intense s'est abattue sur notre ville vers sept heures du matin ; on ne voyait pas à deux mètres devant soi et la circulation des voitures était des plus difficiles. Les tramways ont dû allumer leurs lanternes. A l'heure où je vous télégraphie, le brouillard est toujours très épais sur mer comme sur terre. La navigation est complètement suspendue dans le port. »

Le prince Louis-Napoléon est arrivé avant-hier à Paris et est descendu, comme pendant son précédent séjour, chez sa tante la princesse Mathilde, rue de Berry, dans ce bel hôtel rempli de souvenirs militaires qui fut autrefois la demeure du maréchal Gérard.

Le prince Louis a reçu de l'Empereur et de l'Impératrice de Russie l'accueil le plus flatteur. L'Empereur lui a fait donner dans son régiment le titre d'altesse impériale.

Le prince Louis-Napoléon ne commencera son service que le 15 avril, époque où il se rendra au Caucase où son régiment est en garnison. En attendant, il va prendre à Paris des leçons de russe afin d'être en mesure de commander les troupes. Il a pour les langues une remarquable facilité, comme son frère aîné d'ailleurs, le prince Victor, et en parle déjà très bien quatre : le français, l'italien, l'anglais et l'allemand. (Figaro.)

## ÉTRANGER

ROME. — A l'occasion de la Noël, S. S. le Pape a fait distribuer aux pauvres de Rome 30,000 fr. en argent, et de la literie pour une somme évaluée à 14,000 fr.

### ALLOCUTION DU PAPE

Mardi 24, à l'occasion des fêtes de Noël, le Pape a reçu les félicitations et les vœux du Sacré-Collège. A une très belle adresse qui lui était présentée par S. Em. le cardinal Monaco La Valetta, doyen du Sacré-Collège, le Souverain-Pontife a répondu substantiellement en ces termes, après avoir rendu ses souhaits au Sacré-Collège et à fait ressortir l'union parfaite de sentiments et d'affection qui existe entre les cardinaux et le Souverain-Pontife :

« Les souhaits de paix que vous faites, monsieur le cardinal, ne sauraient être plus propices ni plus adaptés aux temps actuels qui sont des temps de persécution et de lutte.

« L'Église, son action dans le monde, son sacerdoce, ses enseignements, les intérêts sacrés dont elle a la garde sont combattus partout, mais surtout en Italie et à Rome. Partout les moyens et avec une sorte d'astuce, on la persécute et on veut la chasser de la vie sociale.

« Toutes les institutions catholiques, dans leur prodigieuse variété, sont visées pour s'en emparer et leur ôter tout caractère religieux et chrétien. Ce sont là des faits bien connus et l'on n'exagère pas en ajoutant que cette guerre est poussée directement contre Dieu même.

« Cette audace diabolique étant impuissante contre Dieu, s'attaque avec une haine et une fureur sataniques à l'Église du Christ et à ses fils. Cette lutte n'épargne rien ; elle essaie d'ébranler et, s'il était possible, de détruire jusque dans ses fondements l'œuvre de Dieu.

« C'est pour cela que la paix est si nécessaire, car la position du Saint-Siège est plus difficile que jamais ; sa liberté, son indépendance, sont soumises à des entraves intolérables.



» D'autre part. Nous nous réjouissons grandement de l'union qui existe partout entre les fidèles et les pasteurs, union dont chaque jour nous recevons de nouvelles preuves.

» Pour mieux confirmer cette union, nous avons décidé d'envoyer aux évêques une encyclique qui paraîtra bientôt afin d'inculquer plus profondément encore aux catholiques leurs devoirs qui sont l'amour de l'Eglise, la profession ouverte et courageuse de la foi chrétienne, la défense et le développement des œuvres religieuses, la concorde parfaite entre eux et la soumission de tous aux pasteurs sacrés. »

Le Pape a terminé en faisant des vœux pour que Dieu, exauçant les prières de la chrétienté, mette bientôt un terme aux épreuves de l'Eglise.

#### CONTRE-RÉVOLUTION AU BRÉSIL

Lisbonne, 25 décembre.

Le journal *les Novidades* publie les détails suivants sur les récents événements du Brésil :

Le 18 décembre éclata à Rio-de-Janeiro un mouvement contre-révolutionnaire, auquel prirent part de nombreux soldats de l'armée et de la marine, plusieurs officiers et beaucoup d'hommes du peuple ayant à leur tête quelques personnages importants.

La révolte était dans le sens monarchique. Les contre-révolutionnaires parcoururent les rues. Le gouvernement fit immédiatement sortir quelques régiments. De sérieux conflits eurent lieu.

La journée du 18 se passa ainsi, mais, le 20, le mouvement fut étouffé par les troupes républicaines.

De nombreuses arrestations ont été opérées.

New-York, 25 décembre.

Des avis particuliers de Montevideo, reçus par la voie de Galveston, confirment que des désordres et émeutes ont eu lieu récemment au Brésil et ajoutent que la situation du gouvernement provisoire est critique.

#### LA MUSIQUE DANS LES FAMILLES ROYALES

Voici une nomenclature assez curieuse de talents musicaux :

La reine Victoria et sa fille la princesse Louise jouent admirablement du piano et de l'orgue.

Le prince de Galles joue agréablement du banjo, sorte de guitare à long manche en usage chez les nègres d'Amérique.

La princesse de Galles est une pianiste de talent.

Le duc de Connaught est très fort sur la flûte.

Le duc d'Edimbourg est un violoniste enragé.

Le Czar de toutes les Russies joue d'un beau cornet à piston en argent.

La reine d'Italie est une pianiste remarquable.

Le prince Henri de Prusse est à la fois compositeur et instrumentiste sur violon et piano.

L'impératrice d'Autriche pince merveilleusement de la cithare.

L'impératrice du Japon est très forte sur le « koto », l'instrument national, qui est une sorte d'énorme cithare.

La reine Elisabeth de Roumanie joue avec une égale habileté de la harpe et du piano.

Le roi Georges de Grèce peut jouer toutes sortes d'airs avec des castagnettes et des vers de tables de différentes formes. Il sait aussi jouer du « cymbalum », l'instrument cher aux Tziganes et Hongrois.

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, 26 décembre 1889.

Le marché a présenté un peu plus d'animation. Les rentes sont en progrès : le 3 0/0 à 87.82 ; le 4 1/2 0/0 à 106.

Le Crédit Foncier s'élève à 4,338.75. Ses obligations restent très bien tenues, mais elles ne sont pas au cours des obligations similaires comme il serait naturel qu'elles le fussent.

La Banque de Paris et des Pays-Bas ferme à 795. Les actions de la Banque Nationale du Brésil s'échangent de 625 à 626.25.

Le Crédit Lyonnais est tenu à 692.50 ; la Banque d'Escompte cote 523.75.

Rappelons que la Société Générale et le Crédit Industriel émettront le 28 courant 28,279 obligations du gouvernement de Madagascar. L'emprunt dont il s'agit existe depuis 1886 et depuis cette époque son fonctionnement n'a pas cessé d'être régulier. Les obligations sont offertes au pair et rapportent 30 fr. d'intérêt annuel, c'est du 6 0/0 plein.

Le 3 0/0 Portugais a des transactions à 65.70 ; le 4 1/2 0/0 se négocie à 487.50.

Le Panama reste à 72.50. L'action du Gaz de Madrid s'améliore à 473.75. On constate dans les transactions une activité de bon augure.

Le marché de la Galicie est toujours très actif vers 24.50.

L'obligation des Chemins Economiques est demandée à 386.50.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — Les porteurs de titres de Panama liront avec intérêt un article du *Petit Financier*, organe de la Banque d'Etat, 45, place de la Bourse, à Paris, traitant d'une combinaison relative aux diverses valeurs de la Société du canal interocéanique.

#### NOUVELLES MILITAIRES

##### LES COMMANDANTS DE CORPS D'ARMÉE

Par décret, M. le général de division de Gallifet, membre du conseil supérieur de la guerre, est désigné pour être chargé de missions spéciales, en remplacement de M. le général de Carrey de Bellemare, placé dans la 2<sup>e</sup> section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

M. le général de division Galland, commandant le 8<sup>e</sup> corps d'armée, est nommé au commandement du 5<sup>e</sup> corps d'armée, à Orléans,

en remplacement de M. le général Blot, placé dans la 2<sup>e</sup> section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

M. le général de division Galland est, en outre, nommé membre du conseil supérieur de la guerre, en remplacement de M. le général Carrey de Bellemare.

M. le général de division Cramzel de Kerhué, commandant la 6<sup>e</sup> division d'infanterie (3<sup>e</sup> corps d'armée), est nommé au commandement du 8<sup>e</sup> corps d'armée, à Bourges, en remplacement de M. le général Galland.

M. le général de division Chaillot, commandant la 10<sup>e</sup> division d'infanterie (5<sup>e</sup> corps d'armée) et les subdivisions de région d'Auxerre, de Montargis, de Blois et d'Orléans, membre du comité technique de l'infanterie, est nommé au commandement du 10<sup>e</sup> corps d'armée, à Rennes, en remplacement de M. le général Hanrion, placé dans la 2<sup>e</sup> section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

##### Société de Gymnastique « l'Union Saumuroise »

##### GRAND BAL

Par souscription et sur invitation spéciale

Organisé par les membres de la commission de la Société de Gymnastique, au Foyer du Théâtre de Saumur, le dimanche 12 janvier 1890, à 10 heures du soir.

Prix de la carte d'entrée : 3 francs pour les personnes étrangères à la Société ; 2 francs pour les membres honoraires. L'entrée sera gratuite pour les membres actifs, en tenue, qui seront désignés par le professeur.

NOTA. — Les souscriptions seront recueillies à domicile, par les membres de la commission qui remettront des reçus à souche.

Les invitations aux dames et demoiselles auront lieu par lettres particulières, qui seront rigoureusement exigées à l'entrée.

##### « Le Pater »

L'interdiction de l'admirable pièce de M. Coppée, soulève dans la presse indépendante les plus légitimes protestations.

On cherche les motifs de cet acte d'arbitraire odieux et stupide.

Il nous semble bien que notre sympathique confrère de l'*Anjou*, A. Poirier, a mis le doigt sur la véritable cause du refus opposé par la censure.

« Refus inattendu et inexplicable, dit-il. Non, au fait. Le drame du poète des *Humbles* met en scène : d'un côté les insurgés de 74, de l'autre un prêtre. Et il se trouve que le prêtre,

ou, pour mieux dire, le cléricalisme, a ici le beau rôle. L'ecclésiastique vient d'être fusillé par les communards. Un de ces derniers, poursuivi par les Versaillais, se réfugie chez la sœur de la victime ; et, grâce à l'héroïque pardon de cette femme vraiment chrétienne, la sœur du prêtre assassiné lui sauve la vie. — Non, décidément, la décision de la Censure n'est ni inattendue ni inexplicable. Au contraire.

» Ah ! si M. Coppée avait conçu autrement son œuvre, il n'en aurait pas vu la représentation entravée par le gouvernement et ses censeurs. Il lui suffisait, pour cela, d'intervertir les rôles et de faire paraître des communards pleins de douceur assassinés par des prêtres féroces. Ce n'eût été, sans doute, ni vraisemblable, ni surtout conforme à l'Histoire. Mais comme c'eût été, en revanche, bien républicain ! Dans ce cas, le ministère actuel, dont le saucissonnier Constans est le plus bel ornement, n'aurait pas éprouvé la crainte qu'il manifeste aujourd'hui de voir « raviver des haines éteintes ». M. Coppée n'avait qu'à imaginer des brigands en soutane, massacrant un honnête citoyen en carmagnole et en bonnet rouge ; après quoi, les citoyens honnêtes ayant le dessus, la sœur de la victime aurait sauvé la vie à l'un des brigands en le revêtant de la carmagnole de son frère. Voilà qui eût été édifiant et n'eût « ravivé » aucune haine. Le public est depuis si longtemps accoutumé à voir, au théâtre, le prêtre jouer un rôle ridicule ou odieux !

» Au surplus, n'est-il pas méritoire de dénoncer au mépris de la foule une catégorie d'individus mis au ban de la société par le régime actuel ? Que sont les catholiques, que sont les prêtres sous le règne de M. Carnot ? Des parias, des misérables, taillables et corvéables à merci. Le gouvernement supprime le traitement des prêtres. Il enlève aux pères de famille la liberté de faire élever leurs enfants par des instituteurs de leur choix. Et c'est ce moment que choisit l'auteur du *Passant* pour écrire le *Pater* ? Académicien, va ! »

Nous commencerons demain, en feuilleton, la publication du magnifique drame en un acte, en vers, de M. François Coppée, intitulé *le Pater*, dont la représentation a été interdite par le gouvernement.

##### ORGANISATION DE STATIONS MÉTÉOROLOGIQUES EN MAINE-ET-LOIRE

On lit dans le *Patriote* :

« Il vient d'être nommé, par M. le préfet de Maine-et-Loire, une commission chargée de fonder et d'organiser des stations météorologiques sur le plus grand nombre possible de points de l'Anjou.

» On ne peut mettre en doute, je pense, l'utilité d'une semblable institution. L'Anjou était

## LA DOT DE GERMAINE

Par M. du CAMPFRANC

Parmi cette sombre verdure éclataient la douce lumière des yeux de Germaine, le charme éblouissant de son sourire. Très ému, Gaston la regardait avec une admiration croissante ; il parlait peu, Germaine aussi demeurait de grands moments silencieuse ; mais si la parole expirait sur leurs lèvres, avec quelle force battaient leurs cœurs ! Tous deux éprouvaient, dans toute sa plénitude, cette sympathie ardente et chrétienne qui unit si étroitement les âmes, lorsqu'elles se sont reconnues comme venant de haut, et comme devant tendre à un but élevé.

Suzel regardait le marquis et sa fille avec une infinie tendresse... Combien elle se sentait prête à aimer ce généreux Gaston, qui avait su distinguer et apprécier Germaine !

Et pendant qu'elle songeait ainsi, dans le lointain, faisant voler la poussière de la route, s'avancait une brillante cavalcade.

Luco, droit et ferme sur son siège, conduisait avec habileté ses fongueux alezans. Entre les ombrelles multicolores, abritant les toilettes claires des promeneuses, apparaissait le visage épanoui du nabab. Il trônait entre M<sup>me</sup> de la Roche-du-Bois et Berthier, qui, toutes deux, l'accablaient de grâces, tandis que la marquise de Trémur, avec sa complaisance habituelle, écoutait patiemment les dissertations d'un vénérable savant, relatives à un camp romain, qu'en ce moment longeait l'équipage.

Dans un élégant panier d'osier suivait la jeunesse, sous la garde de Barbara Morridge.

Les jumelles lissaient, de la main, les nœuds de satin rose dont étaient relevées les broderies blanches de leurs riches toilettes, et jetaient des regards langoureux du côté des baronnets. Quant à Margaret, serrée dans son amazone de drap bleu, agitant dans sa main gantée une cravache à pommeau d'argent, elle se tenait en tête de la cavalcade, riant et folâtrant avec son fidèle escadron, toujours oppressé, toujours assidu.

Elle était pleine de vie, de santé, de fraîcheur ; son petit nez mutin, aux narines mobiles, aspirait avec délices l'air vif et léger ; une mignonne fossette se creusait à son menton,

et ses yeux aux longs cils, hardis, décidés, impérieux parfois, lançaient des flammes dans le plaisir que lui causait le vertige de sa course folle. Elle avait de beaucoup distancé les équipages ; et, tout à coup, arrêtant sa monture :

— Monsieur de Mauriac, s'écria-t-elle, en se tournant vers le comte Hector, admirez donc mon savoir-faire. Je vais franchir cet obstacle.

— Quelle imprudence ! s'écria Marc de Réchan d'une voix altérée.

Et, la main tremblante, l'œil dilaté par la frayeur, il examinait une haute barrière placée devant un fossé profond, où une chute aurait pu être mortelle.

Déjà, sous les coups vigoureux de la cravache, le pur sang se repliait sur lui-même, s'élançait, et d'un bond franchissait l'obstacle, tandis que Margaret riait de la frayeur de ses amis.

— J'adore le *steeple-chase*, s'écriait-elle d'un accent de triomphe. Nous recommencerons encore, n'est-ce pas, Seymour ?

Et lançant une seconde fois le bel animal aux jarrets d'acier, elle eut bientôt franchi de nouveau le précipice, et rejoignit le groupe des soupirants.

— Bravo ! bravo ! cria le comte Hector. Admirable ! divin !

Compliment perdu ! Margaret ne l'écoutait même pas. Elle appelait son cousin, sir Arthur, et, lui montrant, d'un geste impérieux, la courroie de sa bottine qui s'était défilée, elle tendit son petit pied, chaussé de bottines de daim, à crampons d'acier, tranchant sur le bas rouge.

— Rattachez ma courroie, dit-elle d'un accent souverainement impératif.

Et comme Arthur, le visage empourpré, l'œil en courroux, hésitait à obéir devant l'impolitesse de ce commandement :

— Ah ! fit Margaret en éclatant de rire, j'oubliais de dire : *If you please*.

Marc la regardait, sérieux, attristé, et ordonnait à son cœur de demeurer calme.

Est-ce que vraiment il pouvait aimer cette jeune fille bizarre, dont toutes les paroles, dont tous les actes le blessaient et le choquaient ?

Pourtant, qu'elle était charmante sous la plume de sa toque, maintenant guidant son cheval, sans hâter le pas, et balançant avec grâce sa taille flexible.

La route devenait aride, la végétation ap-



l'un des rares départements de la France encore privés d'une commission météorologique. Du moment où tous les autres départements fondent des stations météorologiques, où les nations civilisées de l'Europe et de l'Amérique attachent une si grande importance à l'étude des phénomènes de l'atmosphère et créent partout des observatoires sur leur territoire, la question est jugée et il est inutile de répondre aux niais qui demandent encore : — A quoi cela sert-il ?

» La ville d'Angers a voulu suivre l'exemple donné par les cités voisines : Tours, Nantes et Le Mans. Son petit observatoire municipal, placé au sommet du Jardin des Plantes, est bien humble à côté de ceux des villes dont nous venons de citer les noms. Angers ne voudra certainement pas rester inférieure à Tours et au Mans, et saura, dans un avenir prochain, nous l'espérons, mettre sa station météorologique au niveau des autres.

» Pour cela, il suffit de faire l'acquisition de quelques instruments indispensables. Cela est d'autant plus nécessaire que, d'autres stations ayant été créées dans le département, l'observatoire d'Angers deviendra nécessairement le centre commun où les observateurs viendront puiser des renseignements, étudier des modèles et contrôler leurs instruments. Il serait désolant de voir un chef-lieu plus mal outillé qu'un misérable village. Noblesse oblige.

» Les points du département où doivent être établies les stations météorologiques sont désignés dès aujourd'hui. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet. Mais, qu'on le sache bien, la commission départementale fait appel à toutes les bonnes volontés, n'importe lesquelles. Elle n'exige qu'une chose : de la persévérance et de la sincérité dans les observations. Tout le monde est apte à fournir d'utiles renseignements sur les orages, les phénomènes météorologiques les plus remarquables, les époques de floraison des arbres et des plantes cultivées, l'arrivée ou le départ des animaux migrateurs, etc., etc.

» Il faut multiplier le plus possible le nombre des observations et des observateurs, si l'on veut obtenir un bon résultat. La météorologie est une science de détails minuscules, qu'il faut grouper en très grand nombre pour connaître l'ensemble des lois. »

#### CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

##### Fêtes du Jour de l'An

AVIS. — A l'occasion des fêtes du Jour de l'An, l'administration des chemins de fer de l'État a décidé que les billets d'aller et retour délivrés de toute gare à toute gare pendant la période du samedi, 28 décembre 1889, au vendredi 3 janvier 1890, dont la validité expirerait avant le 6 janvier, seront *exceptionnellement* valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du lundi 6 janvier 1890.

pauvre. Les arbres étaient couchés du côté des terres comme pour fuir les terribles coups de vent. Les pins et les bruyères donnaient seuls quelque verdure et quelques fleurs à ce paysage maritime. Le Roch-ar-Laz bornait l'horizon.

Équipage et cavaliers venaient d'atteindre sa base. Tous allaient le dépasser, lorsqu'un geste de miss Mac-Bayle arrêta l'élan de la joyeuse chevauchée.

— Si nous nous arrêtons ici ? fit-elle.  
— Et regardant le sommet du roc :  
— Dieu ! quelle vue splendide nous aurions d'en haut !

Alors, impétueusement, remettant aux mains d'un laquais sa monture, elle cria :

— Qui m'aime me suive !...

Alerte comme une chevette de montagne, sa longue traîne relevée sur son bras, elle serpentait sur le sentier escarpé. Tour à tour sir Philip, sir Arthur, le comte de Mauriac s'élançèrent vers elle et lui offrirent la main. D'un mouvement de tête plein de mutinerie elle refusa ; puis, s'approchant de Marc de Réchan :

— Vous devez avoir le pied marin ; en vous j'ai pleine confiance.

En ce qui concerne les billets d'aller et retour de ou pour Paris, cette prolongation de validité sera applicable quel que soit l'itinéraire par lequel les billets sont valables. (Toute voie État ou voies mixtes État-Orléans et État-Ouest.)

#### L'ENSEIGNEMENT DE LA MORALE DANS LES LYCÉES DE FILLES

Le rapport présenté au Président de la République sur le fonctionnement des lycées de jeunes filles, en 1887, contient d'intéressants détails. Il y avait en France, au 31 décembre 1887, 20 lycées avec 350 professeurs du sexe masculin, pour 2,003 élèves recevant l'instruction secondaire et 1,323 recevant l'enseignement primaire. La gymnastique n'est enseignée que par des femmes. L'instruction religieuse n'est donnée officiellement que dans 14 lycées par 9 prêtres catholiques, 2 rabbins et 4 ministres protestants.

Dans un tableau qui résume les 130 heures d'enseignement par semaine données pendant les cinq années du cours complet, nous voyons figurer : la grammaire, la littérature, les éléments de langue latine, l'histoire, la géographie, l'histoire de l'art, l'économie domestique, l'hygiène, le droit usuel, les mathématiques, la cosmographie, les sciences physiques, l'histoire naturelle et les langues vivantes, sans qu'aucune heure soit réservée à l'instruction confessionnelle, ni même à la simple morale. L'aurait-on oubliée ?

L'article 4 de la loi du 21 décembre 1880 dit cependant : « L'enseignement comprend : 1° la morale... », etc. Lorsque la Convention fonda à Paris l'École normale supérieure, elle mit la morale sur le programme des études. Ce fut Bernardin de Saint-Pierre qui fut investi de cette chaire spéciale, et ce fut par le cours morale que la nouvelle École inaugura ses travaux scolaires.

Nous savons bien qu'il est difficile de séparer, pour la femme, les délicatesses et les susceptibilités de la morale de la sanction religieuse et de l'idée de Dieu, mais c'est à ceux qui ont cru pouvoir chasser Dieu de l'école à se préoccuper de le remplacer.

Ils ont promis d'enseigner la morale, sans laquelle la société ne serait plus qu'une chiourme où régnerait seule la terreur du gendarme : eh bien ! fût-ce même la morale calculée de Laviconterie que la Convention repoussa, qu'ils nous montrent ce qu'ils enseignent !

#### UN DÉSERTEUR ARRÊTÉ

Au mois d'octobre dernier, le directeur de la prison de Nantes faisait engager dans un régiment d'infanterie un jeune détenu nommé Bourgeois. Aussi fut-il très étonné de rencontrer mardi cet individu flânant dans les rues de Nantes, vêtu en civil.

Marc devint très pâle : la soutenir ! serrer dans sa main la petite main !

Déjà Margaret avait posé son bras sur celui du jeune homme, et, d'un ton moitié sérieux, moitié enjoué :

— Je viens à vous en curieuse, monsieur Marc. Mais pourquoi donc votre ami, M. de Trémour, nous délaisse-t-il à ce point ? Vrai, il n'est pas aimable.

Elle ne soupçonnait pas, la folle Margaret, qu'elle s'exposait ainsi à livrer au clairvoyant Marc son plus intime secret.

Et Marc, fort perplexe, ne voulant pas trahir son ami :

— Nous sommes marins, miss Mac-Bayle, et, par suite, admirateurs passionnés de la mer, de la belle nature ; l'air des salons nous étouffe.

— Je le vois bien. Le marquis de Trémour est fort dédaigneux de toutes les beautés qui l'entourent... Pourtant, ne sommes-nous pas assez empanachés ?...

Et du doigt, montrant la plume de sa toque, sous laquelle ses yeux brillaient étrangement, elle se mit à rire d'un petit rire nerveux et sec.

— Enfin, reprit-elle, sans lui demander la fidélité de nos baronnets, ne pourrait-il parfois

Après l'avoir interrogé et n'avoir obtenu que de vagues réponses, le directeur l'emmena à la maison d'arrêt, pensant bien avoir affaire à un déserteur. En effet, la gendarmerie avait reçu dans la matinée avis de ce que le nommé Bourgeois avait quitté son corps, résidant à Angers, et se trouvait être en état de désertion.

On l'a dirigé sur cette ville, et il passera en conseil de guerre.

#### Théâtre de Saumur

Direction : M. SUREAU-BELLET

LUNDI 30 décembre 1889

### LE BOSSU

Drame en 5 actes et 10 tableaux, de MM. Anicet Bourgeois et Paul Féval.

#### GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 28 décembre

Le Songe d'une nuit d'été, opéra-comique en 3 actes.

#### Les Assassins Maçonniques

Par Léo TAXIL et PAUL VERDUN.

Voici un nouveau livre de Léo Taxil sur la Franc-Maçonnerie. Il est édité chez Savine et ne le cède en rien, comme intérêt, aux volumes précédents, qui ont eu tant de succès. Cette fois, Léo Taxil s'est adjoint un collaborateur, M. Paul Verdun, un jeune écrivain dont le coup d'essai a été un coup de maître : M. Paul Verdun est, en effet, l'auteur d'*Un Lycée sous la 3<sup>e</sup> République*, ouvrage remarquablement écrit, qui est le fruit de judicieuses observations, et qui, dès son apparition, il y a un an, jeta l'émoi dans le monde universitaire dont il dévoilait les turpitudes. La collaboration de MM. Léo Taxil et Paul Verdun ne pouvait donc que produire un excellent résultat. — Leur livre est une précieuse arme de combat qu'ils ont forgée ensemble pour la défense de la civilisation, de la société moderne, contre la secte anti-chrétienne dont les menées ténébreuses ont été maintes fois dénoncées aux souverains et aux peuples par les Vicaires du Christ. Dans sa remarquable encyclopédie *Humanum Genus*, vrai monument de science religieuse, politique et sociale, Léon XIII avait fait allusion aux assassinats qui ont été inspirés et même ordonnés par la Franc-Maçonnerie. Parlant de ces forfaits, le Saint-Père disait : « Cela se pratique avec une telle dextérité que la plupart du temps, l'exécuteur de ces sentences de mort (portées par les chefs de la secte) échappe à la justice, établie pour veiller sur les crimes et en tirer vengeance. » Le livre de MM. Léo Taxil et Verdun fait la preuve, par les faits, de la parole de Léon XIII.

Le titre du volume, les *Assassins Maçonniques*, dit bien quel est le sujet traité. Et quel enseignement on retire de ces récits de meurtres, souvent épouvantables ! Citons, en passant, l'histoire de ce journaliste de New-York, William Morgan, qui, ayant eu le courage de publier le premier les rituels de la secte, fut enlevé par trahison, séquestré dans une maison de campagne et finalement assassiné, après deux jours et trois nuits d'atroces tortures.

cavalcader à nos côtés ? Son grand-père s'évertue à le remplacer... Est-il gracieux, ce bon monsieur Richebrac !... Mais qu'il est vieille France !...

Et, ses lèvres vermeilles s'avancant dans un mouvement de bouderie, — car elle comprenait que le jeune médecin ne lui apprendrait rien sur ce qu'elle appelait la sauvagerie de Gaston, — elle quitta brusquement le bras qu'elle-même avait choisi, en criant :

— Que les couples se séparent ! le sentier devient trop étroit

Seule, maintenant, elle bondit en avant sur l'herbe rase et glissante.

Qu'elle était malheureuse, la pauvre Margaret, obligée de subir les adulations de gens cupides, de ce Lydal qu'elle détestait, de ce Mac-Bury qu'elle abhorrait, de ce Mauriac qu'elle haïssait ! Et la seule personne qui eût trouvé grâce à ses yeux, qui lui plaisait enfin, la délaissait d'une manière presque blessante !

A l'aide du sentier à demi frayé, contourrant, avec prudence et lenteur, la masse granitique, toute la bande suivait de loin miss Mac-Bayle.

(A suivre.)

MM. Léo Taxil et Verdun prouvent aussi, d'une manière irréfutable, que tous les attentats, commis pendant ce siècle contre des hommes politiques, ont été exécutés sur l'ordre des chefs francs-maçons. On lira avec intérêt le long chapitre consacré à l'assassinat du duc de Berry et celui qui expose l'innombrable série de crimes par lesquels les sectaires ont préparé le renversement du pouvoir temporel de la papauté ; l'attentat Orsini est de ce nombre, et il faut reconnaître qu'on s'en était bien douté. — Sans nous étendre plus longuement sur l'analyse de ce volume, qui est plus captivant et plus mouvementé que bien des romans à la mode, nous signalerons encore le chapitre relatif à Garcia Moreno, le héros chrétien tombé en 1875 sous les poignards de la secte.

Au dire des auteurs, Gambetta lui-même serait une des victimes de la Maçonnerie ; on ne lui aurait pas pardonné d'avoir voulu secouer le joug des Loges et manifesté l'intention de protéger les missionnaires catholiques dans l'Extrême-Orient ; il ne serait pas mort, comme on l'a dit, des suites d'une imprudence commise pendant une convalescence, mais bien d'un coup de revolver dans le ventre, et l'auteur du crime serait une Sœur Maçonnesse. Disons enfin que le livre de MM. Léo Taxil et Paul Verdun jette un jour nouveau sur l'assassinat de M. Barrême, le préfet de l'Eure, dont le meurtrier n'a pas été encore puni. En un mot, c'est là un volume des plus intéressants et qu'on ne saurait trop faire lire.

Les *Assassins Maçonniques* sont en vente chez tous les libraires et dans les bibliothèques des gares. Ce volume, qui forme un fort in-12, de 416 pages, coûte 3 fr. 50. On peut le recevoir *franco*, en envoyant le prix en mandat-poste, à l'éditeur, M. Albert Savine, rue des Pyramides, 42, à Paris.

Les Touches, par Nort (Loire-Inférieure), le 4 août 1889. — Vos *Pilules Suisses* ont fait beaucoup de bien à ma femme qui souffrait d'un engorgement de la rate ; je vous autorise à publier l'efficacité de vos *Pilules Suisses* dans ce cas.

(Sig. lég.)

J.-M. BOURÉ.

Toujours des preuves, jamais des promesses non réalisées ; voilà pourquoi le public sait aujourd'hui pour quelles maladies les *Pilules Suisses* sont meilleures que n'importe quel autre remède.

#### SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de santé, dite :

### REVALESCIÈRE

De BARRY, de Londres

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névralgie, larynélite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 42 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle prolonge la vie de 20 à 30 ans. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 23 fr. ; soit environ 20 c le repas. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Aussi la « REVALESCIÈRE EN BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi *franco* contre bon de poste. Dépôt à Saumur, chez MM. GONDRAND, épiciers ; OMMON, épicier, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

#### ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean

P. ANDRIEU

Pâtés de foies gras truffés, de Strasbourg, depuis 1 fr. 75, 3 fr., 4 fr. 25, 5 fr. 50 et 7 fr. 25.

Pâtés de faisans, d'alouettes, perdreaux, grives, lièvres, bécasses, depuis 2 fr. 50.

Pâtés de foies gras, en croûte, de Strasbourg, sur commande, en 24 heures. Plum Cake, de la maison PECK FRANK, de Londres, 4 fr. 10 la pièce.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.



Étude de M<sup>e</sup> HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 4.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du treize juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré et signifié;

Au profit de M. Emile-Victor Cailleaud, négociant en grains, demeurant à Vihiers,

Contre la dame Léontine Gazeau, son épouse, de laquelle il était séparé de corps et de biens, demeurant à Paris-Plaisance, rue de Vanves, n° 81;

Il appert que le divorce par voie de conversion a été prononcé entre lesdits époux Cailleaud-Gazeau.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Saumur, le vingt-six décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf.

(1059) LECOY.

Études de M<sup>e</sup> Henry LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 4,

Et de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange.

## A VENDRE

Aux enchères publiques, EN UN LOT

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur,

## Une petite Propriété

Située à Saumur, route de Varrains,

Comprenant :

UNE MAISON D'HABITATION AVEC SES DÉPENDANCES

JARDIN ET VIGNE

Le tout d'un seul tenant,

Dépendant de la faillite du sieur BOULITTE, armurier à Saumur, Sur la mise à prix de : 5,500 fr.

L'ADJUDICATION aura lieu le MARDI 7 JANVIER 1890, à une heure de l'après-midi.

Pour les renseignements, s'adresser :

1° A M<sup>e</sup> LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 4;

2° Et à M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, rédacteur et dépositaire du cahier des charges. (1052)

## A LOUER DE SUITE

### VASTE MAGASIN

35 mètres de longueur

Quinze francs par mois.

S'adresser à M. SPRECHER, distillateur. (1031)

## A VENDRE

Dans l'atelier de menuiserie de M. GASCHET, rue du Marché-Noir, n° 9,

GRANDE QUANTITÉ DE

Jouets d'enfants et petits ménages.

Étude de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur.

PAR CONTRAT devant M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire, du 26 décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, M. et M<sup>me</sup> HERRAULT, marchands boulangers, ont cédé à M. Joseph DOUET, boulanger, demeurant à Saumur, rue de Bordeaux, 8, leur Fonds de Commerce de Boulangerie, exploité à Saumur, rue de Bordeaux, 8.

(1060) Pour avis d'usage.

Étude de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur.

## ADJUDICATION VOLONTAIRE

Le DIMANCHE 29 DÉCEMBRE 1889, à une heure, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LELIÈVRE.

PREMIER LOT

1° PORTION de MAISON, au Petit-Puy, à Saumur.

2° 2 ares de JARDIN audit lieu.

DEUXIÈME LOT

3° 5 ares 58 centiares de VIGNE, au Moulin-à-Eau, même commune.

Jouissance pour le 1<sup>er</sup> lot, le 24 juin 1890, et pour le 2<sup>e</sup> lot, de suite.

Faculté de traiter avant l'adjudication.

S'adresser au propriétaire, M. BOUGREAU, au Petit-Puy, et à M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire. (1037)

## A VENDRE OU A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1890

### MAISON

Avec Jardin

Place du quai Saint-Nicolas. S'adresser à M. HÉRON, qui l'occupe. (1045)

UN NOTAIRE d'un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saumur demande UN SECOND CLERC. (1038)

## LIQUIDATION

Pour cause de fin de bail

Et cessation de commerce

Pianos, Musique, Instruments

Maison LÉONARD FISCHER

Rue d'Orléans, 49,

S A U M U R

Pour répondre aux exigences d'une clientèle de plus en plus nombreuse, M<sup>me</sup> veuve ROUÉ, 3, place du Marché-Noir, à Saumur, a dû agrandir considérablement son magasin. Elle rappelle à cet effet que l'on trouvera toujours chez elle tous les articles concernant la Bonneterie, Lingerie, Mercerie, Ganterie, etc., en confiance et à des prix défiant toute concurrence. (1006)

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

## VENTE MOBILIÈRE

Après décès

M<sup>e</sup> GAUTIER procédera, le Dimanche 29 décembre 1889, à 1 heure, à la vente du mobilier dépendant de la succession de M<sup>me</sup> veuve CASEAU, décédée au Pont-Foucard, commune de Baugéux.

On vendra :

Commode, secrétaire, armoire, guéridon, lit et table nuit acajou, buffet, table de salle à manger avec trois rallonges, tables à ouvrage et de toilette, pendule, literie, vaisselle, fûts vides, vin blanc en fûts, livres et quantités d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

Étude de M<sup>e</sup> BRUNET, notaire à Angers, rue des Arènes, 26.

## A CÉDER

Pour cause de décès

### UN BON COMMERCE

De Librairie, Papeterie et Journaux,

À Angers, au centre des affaires.

S'adresser audit M<sup>e</sup> BRUNET, notaire. (900)

## CIDRES

De Bretagne et de Normandie

M<sup>me</sup> ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'on lui envoie des pommes à cidre des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie.

Désormais, elle fera fabriquer elle-même le cidre qu'elle livre à la consommation.

On trouvera aussi des cidres de 1<sup>er</sup> choix pour mettre en bouteilles. S'adresser rue de Rouen, n° 21 bis. (913)

INFLUENZA, Rhumes, Toux, Bronchites

Guéris par

Le Sirop et la Pâte Pectorale de

### A. PRADEAU

Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, 27, rue de la Tonnelle.

Anonyme Maison LAPLAGNE & LEFEBVRE

HYPOTHÉCAIRES

sur Titres et toutes autres Garanties Mobilières et Immobilières.

Achats de Nu-Propriétés, Usufruits et Droits successifs, Opérations de Successions en liquidation et sur Rentes Viagères, Placements de tous Capitaux.

SOCIÉTÉ FONCIÈRE de CRÉDIT et de C<sup>m</sup>

8, rue de Beauvoisine (Palais-Royal), Paris

## CENDRE de CHAUX

A VENDRE à des conditions avantageuses

40 mètres cubes de CENDRE DE CHAUX pour les terres.

S'adresser à M. CRUCHET, aux Fours à chaux de Dampierre.

ETRENNES de 1890

## ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

### IMBERT ET FILS

Dragées depuis 0,80 c. le 1/2 kilo, assortiment recommandé à 1 fr. 80. Dragées, pralines à la vanille, fondants, bonbons de chocolat; même assortiment en qualité supérieure à 2 fr. 50 le 1/2 kilo. Cartonnages riches, vannerie fine, laques et porcelaines, provenant de notre choix fait à l'Exposition universelle de 1889.

Liqueurs à 1 fr. 50, 2 fr., 2 fr. 50 et 3 fr. le litre. Liqueurs premières marques: Winand Fockink, Marie-Brizard, Gallifet.

Crème de Cassis (Clos Vougeot), le litre: 4 fr.

## MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

### PILLET-BERSOULLÉ, S<sup>r</sup>

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

## LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

## A SAINTE-GENEVIÈVE

### Tapisseries Artistiques

M<sup>me</sup> CAMILLE NOEL

10, rue du Marché-Noir, Saumur,

se charge de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

Grand choix de Travaux pour Etrennes.

Articles Spéciaux pour Pensionnats.

Vente et Location de Métiers.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 DÉCEMBRE

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	87 85	Banque de France	4060	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	380	Compagnie parisienne du Gaz	533
3 0/0 amortissable	92 45	Banque d'Escompte	525	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	461	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	364
4 1/2 1883	105 92	Comptoir national d'Escompte	640	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	463	Panama 6 0/0 1 <sup>re</sup> série remb. à 1,000	69 50
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1335	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	458 25	— 6 0/0 2 <sup>e</sup> série	68
Oblig. 1855-60 3 0/0	536	Crédit Industriel et Commercial	585	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	393 50	— obligations à lots	134
— 1865 4 0/0	528	Crédit Lyonnais	690	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	454 75	Suez 5 0/0 remboursable à 500	593
— 1869 3 0/0	414 50	Crédit Mobilier	455	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		FONDS ÉTRANGERS	
— 1871 3 0/0	406	Dépôts et Comptes courants	600	Est 3 0/0 anc. r. à 500	408 50	Emprunt russe 1862 5 0/0	103
— 1875 4 0/0	523 75	Société Générale	457 50	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	425	— 1889 4 0/0	94 80
— 1876 4 0/0	523	Est	810	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	424 25	Consolidés 4 0/0 1 <sup>re</sup> série	94
— 1886 3 0/0	391	Paris-Lyon-Méditerranée	1355	Nord 3 0/0 r. à 500	434 75	— 2 <sup>e</sup>	—
Bons de liquidation	528	Midi	1248 75	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	430	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	—
				Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	425	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	491
				VALEURS ÉTRANGÈRES			
				Autrichien 4 0/0 or	93 25		
				Dette d'Égypte 6 0/0	472 50		
				Extérieur 4 0/0	74 75		
				Hongrie 4 0/0 or	88 35		
				Italie 5 0/0	96 60		
				Portugal 4 1/2 1888	489		

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur

188

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,